

**VIDE-GRENIER**

**BEINHEIM**

# **Dimanche 6 juillet 2025 Parking et Abords**

# **Salle Polyvalente**

## 

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Organisé par la : | SOCIETE SPORTIVE BEINHEIM | |
| Contact : | **06 48 78 55 84** |  |

Buvette et petite restauration

**Imprimé par les soins de l’association – ne pas jeter sur la voie publique**

**Règlement du Vide-Grenier**

**Dimanche 6 juillet 2025 de 6H à 18H**

1. Le vide grenier est ouvert à tout particulier, proposant à la vente des articles qui n’ont pas été achetés dans le but d’être revendus.
2. Les emplacements (minimum 5 ml) sont à réserver à l’avance par renvoi du bulletin d’inscription ci-joint dûment complété et du paiement correspondant avant le 02 juillet 2025. **Seules les réservations accompagnées du règlement seront garanties**.
3. Le prix des emplacements est fixé à 10 € les 5 ml et 10 € de plus par tranche de 5 mètres supplémentaires.
4. Les réservations sont enregistrées, par attribution d’un numéro, au fur et à mesure des inscriptions sans contestation possible.
5. L’installation des stands se fera de 6h à 7h30 ; les places non occupées au-delà de 8h seront, sans avis de l’exposant retardataire, redistribuées.
6. **Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d’absence non excusée.**
7. Les exposants sont invités à laisser leurs emplacements propres à l’issue de la manifestation. Tous les déchets et objets invendus seront remportés.
8. La vente de boissons et de denrées alimentaires est exclusivement réservée à l’association organisatrice.
9. L’introduction de substances nocives ou explosives dans l’enceinte de la manifestation est interdite.
10. La vente d’armes blanches ou à percussion ainsi que celle d’animaux vivants y est strictement interdite.
11. L’utilisation de mécanismes dangereux et les manifestations bruyantes sont interdites dans le périmètre de la manifestation.
12. Les animaux doivent être tenus en laisse.
13. L’association organisatrice décline toute responsabilité en cas d’accident, de perte, de vol ou de détérioration éventuels sur les stands ou dans le périmètre de la manifestation.

En cas de non-respect de ce règlement l’association organisatrice se réserve le droit de prendre toutes les dispositions qui s’imposent.

Imprimé par les soins de l’association – ne pas jeter sur la voie publique

**BULLETIN D’INSCRIPTION AU VIDE GRENIER du 06 juillet 2025**

**à retourner avant le 02 juillet 2025**

M. François SCHOTT - 25, rue Saint Louis - 67930 BEINHEIM

06 48 78 55 84

Nom – Prénom :

Adresse :

Code postal : Localité :

Téléphone :

e-mail :

Carte d’identité n° : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

délivrée le : par :

une copie de la carte d’identité recto-verso est à joindre à l’inscription

Ces informations confidentielles sont obligatoires.

Réserve un emplacement de \_\_\_\_\_\_\_ml (minimum 5 mètres linéaires) ou + par multiple de 5m

au prix de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ € (*2 € / ml* ) Exemple : 5m ou 10m ou 15m ou 20m etc…

afin de faciliter l’organisation et la mise en place des stands.

Montant à régler lors de la réservation par chèque libellé au nom de :

**Société Sportive Beinheim**

Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement et atteste sur l’honneur :

- que l’origine des objets à vendre ou à échanger est régulière

- ne proposer à la vente que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code du Commerce)

- ne pas avoir participé à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R.321-9 du Code pénal)

Par ailleurs, j’accepte mon inscription dans un registre tenu à la disposition des services de police et de gendarmerie pendant et après la manifestation.

Date : Signature :

*.* **Règlement déposé en mairie de Beinheim**